

16 délibérations au menu du Conseil municipal de ce soir

Les élus vont notamment se pencher sur la requalification du centre ancien

Ce soir, à 18 heures, aura lieu un nouveau Conseil municipal au sein de l'hôtel de ville. 16 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour.

Parmi les dossiers examinés les plus significatifs, on peut notamment noter la signature de contrats de cession et de vente, entre la ville et plusieurs sociétés de productions théâtrales, pour le compte de six spectacles.

Concrètement, ce partenariat permettra à la municipalité, en contrepartie de 68 522,25 euros, d'acquiescer les droits de ces spectacles et de jouir d'une programmation culturelle étoffée pour le premier semestre 2018 puisque les représentations seront diffusées au sein du théâtre Molière.

Le théâtre Molière qui sera aussi le lieu d'une nouvelle collaboration entre la ville et la société de spectacle *ALG* en 2018. En effet, une signature pour une convention de co-réalisation doit aussi être examinée par les élus.

D'un montant de 32 000 euros, cette délibération portera sur 4 spectacles programmés au cours du 1er semestre 2018 au sein du théâtre municipal.

Continuer la restauration du centre ancien

À l'ordre du jour, les élus devront également acter la poursuite



À l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir, les élus vont notamment devoir acter la poursuite du chantier de restauration de la chapelle Saint-Nicolas par l'association Acta Vista. / PHOTO D.R.

de la restauration de la chapelle Saint-Nicolas (voir photo), une troisième phase de chantier doit être actée par subvention municipale.

D'un montant de 336 423 euros, cette subvention octroyée permettra à la ville de poursuivre son engagement en matière d'insertion professionnelle et de requalification de sa vieille ville.

Au programme du chantier, l'association devra s'atteler à remettre aux normes la toiture de

la chapelle du XVII^e siècle. Elle devrait également prendre en charge la réfection de la façade et des modénatures (moultures) de l'édifice classé et protégé depuis 1983.

Dans le reste des délibérations, les élus devront aussi se pencher sur une délibération concernant la réalisation de travaux d'intégration des réseaux électriques sur ce même secteur ancien du centre-ville.

M.B.